



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

Pratiques traditionnelles  
et rationalité économique,  
l'exemple de l'affouage.

**A. FORTIER**

Affouage dérive de l'ancien français "affouer" = allumer, fournir du chauffage" et désigne le droit, accordé aux habitants d'une commune, de pratiquer certaines coupes de bois de chauffage sur les biens communaux. L'affouage, contrairement à de nombreux droits d'usage en déclin depuis un siècle<sup>(1)</sup>, se maintient dans les zones de montagne et dans les régions rurales de l'Est de la France jusque dans les années 60<sup>(2)</sup>. A compter de cette période, la diminution de la population agricole, la généralisation de nouveaux procédés de chauffage, dans un contexte de grande mutation économique, ont relégué l'affouage au rang de curiosité.

Or, depuis quelques années, nous assistons à une reprise quasi générale de la pratique affouagère dans les communes forestières du département des Ardennes<sup>(3)</sup>. Phénomène plutôt surprenant à une époque où cet ancien droit d'usage, jugé archaïque, désuet, semblait voué à une disparition certaine. Mais la conjoncture économique, marquée par le double choc pétrolier des années 1971-1974 et la crise qui secoue la métallurgie quelque temps plus tard, a provoqué au sein de la population une véritable "prise de conscience" en faveur de la réhabilitation de l'affouage.

Si l'intérêt économique semble être le mobile apparent, il importe de connaître les motifs invoqués par les affouagistes dans l'utilisation du bois comme matériau de chauffage. En d'autres termes, l'attrait du gain justifie-t-il, à lui seul, le recours à cette pratique ? Quelles sont les représentations liées à cet usage et quels en sont les fondements ? De telles investigations, étant donné le caractère spécifiquement local de cette pratique, sont à mener dans le cadre restreint du village. Les résultats présentés ici concernent le cas d'une commune du massif forestier de l'Ardenne primaire, dans la partie nord du département. Village-clairière de plateau, H\* se caractérise par l'importance de son patrimoine boisé qui couvre 85 % du territoire, soit 3631 hectares<sup>(4)</sup>. Son histoire est en relation étroite avec la forêt et le développement de la métallurgie. Jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, date à laquelle la commune atteint son maximum de population, l'agriculture - centrée sur la pratique de l'essartage et du pâturage en forêt - cohabite avec l'artisanat métallurgique (clouterie en période hivernale) et forestier (fabrication du charbon de bois, pelage du chêne pour l'industrie du cuir, bûcheronnage, charriage de bois). A compter de cette période, le développement industriel de la vallée de la Meuse provoque un exode massif de la population. Mais c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les villageois restés au pays vont définitivement quitter la forêt pour l'usine. Aujourd'hui, le village est peuplé par 573 habitants dont une fraction importante de retraités (45 % des foyers). La population active, composée à 65 % d'ouvriers, est employée dans la métallurgie - secteur fortement touché par la crise - et les services.

## Une tradition économique

Alors que, dans les années 60, la tendance générale était à l'adoption de nouveaux combustibles, plus pratiques, nécessitant peu de travail et d'un prix de

---

(1) comme le pâturage, le pacage, l'essartage (culture temporaire sur brûlis), etc.

(2) De 1964 à 1973, la quantité de bois délivrée en nature dans les forêts communales chute de 43 % (FOURCHY, 1975, p. 56).

(3) En 1970, neuf communes pratiquent l'affouage. Quinze ans plus tard, toutes celles qui en ont la possibilité y reviennent ; ce qui porte leur nombre à 79 (source ONF). Le département des Ardennes ne semble pas faire exception ; comme en témoigne l'article de J.M. NATALI (1979).

(4) La répartition de la surface boisée est la suivante : 34 % sont des forêts domaniales, 54 % sont la propriété de la commune et les 11 % restants appartiennent à des propriétaires privés.

revient sensiblement équivalent, H\* n'a jamais complètement cessé de recourir à l'affouage<sup>(5)</sup>. Certains s'étaient reconvertis au fuel pour les raisons évoquées précédemment, d'autres utilisaient en parallèle le bois et le fuel mais beaucoup restaient encore très attachés au bois. Cependant, peu à peu, "on y venait tout de même" aux autres combustibles et il est probable que, sans l'augmentation accrue du prix des matières premières, l'affouage - comme partout ailleurs mais de façon plus lente à H\* - se serait éteint avec les plus "mordus", ceux-là mêmes qui d'instinct rejettent tout autre combustible que le bois. *"Parce que le bois, c'est une autre chaleur que vos gaz et vos charbons!"* (affouagiste, 72 ans) et puis *"Ça ne sent pas ! j'ai un tracteur, quand je mets du fuel dedans, j'en suis malade du goût. Et il faut bien que j'en mette dans le tracteur et je n'aime pas le fuel!"* (ancien bûcheron devenu agriculteur, 72 ans).

Les arguments développés par les affouagistes à propos de leur mode de chauffage ne sont pas à la mesure de la réalité des faits observés. Notre surprise a été de constater que leur discours accordait une large importance à la dimension temporelle de la pratique au point de reléguer au second plan, voire même de passer sous silence, son aspect économique. L'affouage se justifie comme étant la perpétuation, de génération en génération, d'un usage transmis par la force de l'habitude. *"Je fais mon bois depuis toujours. A H\*, depuis 150 ans, même avant, j'ai toujours entendu parler qu'on avait des parts de bois"* (agriculteur, 72 ans). *"Mes parents étaient déjà au bois. On n'est pas habitué au fuel et si j'avais un chauffage central, ce serait au bois"* (chômeur, 35 ans). Se chauffer au bois fait partie de la coutume, de la tradition du village. Tout se passe comme si la tradition à elle seule était le garant de la pérennité de cette pratique.

Cette manière de légitimer l'affouage est d'autant plus inattendue que chaque foyer dispose en réalité d'une quantité de bois suffisante pour assurer la couverture de ses besoins annuels<sup>(6)</sup>. Le gain escompté par ce mode de chauffage varie selon que l'affouagiste effectue lui-même ou non les travaux d'exploitation, de transport, de sciage et suivant le type d'installation qu'il utilise : chauffage central ou poêle. Quoi qu'il en soit, comparé à un système de chauffage qui utilise le fuel, l'économie réalisée oscille entre 4 000 F et 15 000 F, soit l'équivalent d'un treizième voire un quatorzième mois de salaire. On notera l'intérêt financier de cette pratique pour une population composée en majorité d'ouvriers.

Ces différents points exposés, quelles interprétations donner à ces observations ? Pourquoi les affouagistes tendent-ils à sous-estimer le caractère lucratif de leur pratique ?

La première explication tient au statut social des affouagistes. Pour cette population disposant de moyens financiers limités, renforcer l'aspect traditionnel de la pratique peut être un artifice pour ne pas révéler son identité sociale, autrement dit masquer sa pauvreté aux yeux de l'enquêteur. En effet, ce sont paradoxalement les catégories privilégiées qui mettent en avant l'intérêt finan-

---

(5) Dans les années 1965-70, le volume annuel de bois de feu exploité à H\* s'élève en moyenne à 1140 mètres cubes. En 1980, il est multiplié par trois (source ONF). Il faut toutefois nuancer ce chiffre du fait de l'adoption, dans la même période, d'installations de type chauffage central qui consomment davantage de bois (35 à 40 stères en moyenne par an).

(6) Le partage a lieu par "feu", c'est-à-dire par chef de famille ayant un domicile réel et fixe dans la commune. Tous les foyers français ou "étrangers" sont en droit de bénéficier d'une parcelle d'affouage sur la portion de forêt attribuée annuellement (30 hectares), et parfois davantage pour ceux qui disposent d'une installation de type chauffage central. Les résidents secondaires, quant à eux, ne peuvent prétendre qu'à une part tous les deux ans. Chaque parcelle contient en moyenne 25 stères. Ce chiffre peut paraître considérable comparé à certaines communes où la quantité de bois allouée aux affouagistes ne dépasse pas 4 stères. Le cas d'H\* est, il faut bien le dire, assez exceptionnel dans le département. Il est lié à une double cause - structurelle, l'importance de la propriété collective (1960 hectares) rapportée au nombre d'habitants (573), et politique, la pression exercée par les villageois au niveau du conseil municipal vise à satisfaire leur besoin en bois de chauffage.

cier. Leur point de vue "rationaliste" tient au fait qu'elles furent les premières victimes de la crise pétrolière pour avoir transformé leur système de chauffage.

Un second niveau d'explication permet d'éclairer davantage le discours des affouagistes. L'accentuation du caractère traditionnel de l'affouage au détriment de sa valeur économique aurait pour fonction de "rééquilibrer" la signification d'une pratique qui, dans les conditions de sa réactualisation, ne pourrait plus apparaître que comme intéressée. En d'autres termes, les affouagistes, tout en profitant des ressources locales, réaffirment, par une pratique physique de l'espace forestier communal, la dimension sociale et symbolique de leur pratique. Perpétuer la tradition des droits d'usage pour les uns, renouer avec cette tradition pour les autres, c'est, pour cette population victime de la crise et du chômage, renforcer les liens existants au sein de la collectivité et, dans le même temps, affirmer son appartenance à un territoire. Le contrôle social instauré autour de l'affouage, qui condamne sévèrement les "*feignants*", "*ceux qui ne sont pas capables de faire leur part*" ou "*qui travaillent comme des salauds*", montre à quel point les affouagistes sont impliqués dans leur pratique et attachés à la défendre, notamment contre les accusations dont elle est l'objet. Cela nous conduit à suggérer une troisième interprétation.

Par le biais de la tradition, les affouagistes légitiment auprès des instances concernées, municipalité, Office national des forêts<sup>(7)</sup>, leur droit à bénéficier des produits de la forêt communale. "*C'est quelque chose qu'on a acquis. C'est à nous. Il n'y a pas de raison qu'on le rende*" (affouagiste, ouvrier P3, 35 ans). Le renouveau de l'affouage suscite en effet des contestations de la part des forestiers qui dénoncent les effets d'appauvrissement du sol et du peuplement, par suite du passage répété des coupes<sup>(8)</sup>, et qui n'hésitent pas à qualifier les affouagistes d'"ennemis" de la forêt. De son côté, la "commune" - pour qui l'affouage représente un manque à gagner - ne peut se soustraire à la demande des villageois lorsque l'on sait que cette pratique constitue un enjeu électoral de première importance (Fortier, 1984, pp. 67-84).

## Un travail à soi

L'affouage, tel qu'il est pratiqué à H\*, et plus généralement dans les Ardennes, conserve ses caractères originaux. Les parts de bois continuent d'être exploitées par les villageois eux-mêmes en dehors de leur activité professionnelle. Et c'est précisément par rapport à leur métier, à leur travail, que se définit la pratique et qu'elle acquiert tout son sens.

Outre la fraction, très importante, des ouvriers travaillant en usine, nous avons pris en compte le point de vue des bûcherons, d'une part, et des retraités au sens large, d'autre part. Si l'on considère ces derniers, communément appelés les "*anciens*", l'affouage est vécu sur le mode de la sociabilité. Faire sa part de bois, c'est l'occasion de se retrouver entre copains, "*On se rassemble autour du même feu pour manger, on discute un peu*", "*On a bien le temps de le faire !*" Ils s'y rendent généralement en semaine, rarement le week-end sauf "*lorsque le fils revient*", à l'inverse des actifs qui profitent du samedi, du dimanche matin ou bien encore du temps qu'il leur reste après une journée de travail. Si, pour les bûcherons professionnels, "*les parts de bois, ce n'est pas grand chose puisque c'est notre métier de travailler dans le bois*", l'affouage marque, par contre, une véritable rupture par rapport au travail de l'usine. "*C'est comme le gars qui est en ville, il profite de son dimanche, il fait 50 kilomètres uniquement pour arriver dans la*

(7) L'ONF assure la gestion des forêts communales soumises au régime forestier, en accord avec les municipalités concernées.

(8) La même portion de forêt est exploitée tous les 25 ans selon le principe de la rotation.

campagne. Il est sorti du carcan de tous les jours et là, il va vivre, ne serait-ce que deux heures, mais il va vivre. Il va essayer de vivre autrement. Ben nous, on va essayer de vivre autrement dans le bois" (affouagiste, ouvrier P3 en usine, 35 ans).

Photo 1.  
**La coupe affouagère**  
(Photo A. Fortier)



De quoi est fait cet "autrement" ? Qu'est-ce qui différencie alors le travail professionnel du travail que l'on effectue dans sa part de bois ? Le sentiment de liberté, d'indépendance apparaît fondamental. "A l'usine, je ne fais pas ce que je veux, j'ai un supérieur, alors que là, je suis mon chef. Je conduis mon travail comme je veux, à mon idée. S'il y a des gars qui viennent avec moi, il faut qu'ils travaillent comme moi sinon j'aime autant qu'ils ne viennent pas. Puis enfin, je suis à l'air. Je travaille en fonderie, ce n'est pas toujours drôle" (affouagiste, contremaître, 37 ans). Si nous insistons sur le caractère autonome de cette activité, c'est qu'il nous permet de mieux comprendre les motivations des affouagistes. Il existe une série de possibles dans la manière de procéder à l'exploitation de sa parcelle. Tel affouagiste va débiter ses bûches au fur et à mesure, tel autre va constituer des tas avant d'en effectuer la coupe. Tel individu va rassembler son bois en plusieurs petits tas sur la part, tel autre va regrouper toutes ses bûches sur un même tas bien aligné qui lui aura demandé un surcroît de travail. Ces différentes "manières de faire", qui correspondent à des formes de bricolage, mettent en évidence les savoirs, les connaissances de leurs auteurs. Elles révèlent à la fois la créativité, l'ingéniosité dont chacun fait preuve à travers un ensemble d'astuces, de tactiques, de stratégies techniques (de Certeau, 1980). Faire sa part n'est plus alors ce travail routinier, répétitif, qui caractérise le travail de l'usine, mais une activité dans laquelle ils réintroduisent une mobilité d'intérêts et de plaisirs, se redonnant ainsi le sentiment d'être maîtres de leur travail et de pouvoir choisir.

Ces modes de conduite, élaborés en fonction de l'expérience, de l'imagination, n'ont pas de légitimité au regard d'une rationalité productiviste ; ils se chargent d'investissements symboliques qui sont à mettre en rapport avec l'attachement que chacun porte à faire son bois. "On aime bien avoir du beau bois qui soit bien fait" (affouagiste retraité). Tout le soin et la peine dont fait preuve l'affouagiste dans la réalisation de son travail contribuent à faire de la parcelle qui lui est allouée son bien propre. "C'est à moi pendant un an. Tant que je n'ai pas ramené tout mon bois, c'est ma part. Après c'est fini, c'est reparti pour une autre place"

(affouagiste, contremaître en usine, 37 ans). "Propriété" temporaire de l'affouagiste, elle reste ce point de repère qu'il mentionne encore vingt ans après, en la parcourant au cours d'une partie de chasse.

### "Un travail récréatif"

Pratiqué en dehors du travail professionnel, le samedi et le dimanche matin, "jours de repos", au grand air, l'affouage n'est pas pour autant assimilable à un loisir. Parce que cet usage ne se réduit pas à un acte de "consommation" mais suppose un travail, il ne peut être rangé dans cette catégorie. Un travail certes, mais cependant bien différent de celui de l'usine. Il se caractérise par l'absence de contraintes d'ordre économique *"On n'y va pas pour faire des stères"*, et par la manière dont est conçue sa réalisation : *"Je ne travaille pas comme un forcené lorsque je vais faire ma part"* (affouagiste, contremaître en usine, 42 ans). L'expérience de l'affouagiste est déterminante à ce niveau : *"Celui qui est habitué à faire du bois, on dit qu'il joue, mais celui qui n'est pas habitué, il a du mal : manipuler la tronçonneuse, porter les perches, les rassembler, oui, c'est fatigant quand même"* (employé municipal à la retraite). D'où la difficulté des affouagistes de statuer sur leur pratique : *"C'est dur le bois, vous souffrez un petit peu. Faut pas croire qu'on y va pour se relaxer, on va travailler quand même. Malgré que c'est une certaine forme de relaxation, de détente"* (affouagiste, ouvrier P3 en usine, 35 ans). L'ambiguité travail-loisir est ici appréhendée sous l'angle du travail professionnel.

Une autre façon d'évaluer la pratique consiste à l'envisager par rapport à l'ensemble des droits d'usage qui ont trait à la forêt communale, à savoir la chasse, la cueillette, la tenderie aux grives<sup>19)</sup>. Cette comparaison fournit des éléments supplémentaires. Dans ce contexte, l'affouage occupe une position à part : le facteur travail devient ici premier. En effet, couper son bois apparaît comme une nécessité, c'est la condition que doit remplir l'affouagiste pour se chauffer et, critère important, à un moindre coût. Le caractère de nécessité nous semble intéressant puisqu'il réintroduit une idée de contrainte, atténuée il est vrai, mais bien présente. A l'inverse, la chasse, la cueillette, la tenderie, sans être réductibles à de simples pratiques de loisirs, constituent un choix délibérément consenti de la part de leurs auteurs.

La dimension économique de l'affouage reste donc sous-jacente, mais revêt ceci de particulier qu'elle s'élabore dans des formes qui tendent à se maintenir hors du circuit de l'économie marchande. A travers des systèmes d'entraide, de coopération d'où toute forme de mercantilisme est bannie, les affouagistes affirment leur volonté de confiner leur pratique en dehors des lois du marché, mettant ainsi l'accent sur la valeur symbolique de l'autarcie. L'espace villageois est le terrain de multiples échanges, néanmoins certains affouagistes cherchent à acquérir une autonomie, notamment dans le domaine des biens d'équipement. L'achat d'un tracteur (d'occasion) et la confection d'une remorque "artisanale" leur permettent d'effectuer eux-mêmes, et au moment où ils le souhaitent, le charriage de leur bois ainsi que quelques "bricoles" dans les champs, mais également d'offrir leurs services aux affouagistes dépourvus de matériel.

Le respect massif de la pratique affouagère dans cette commune contribue à marginaliser sa population : habituellement considérée comme un phénomène archaïque, cette pratique peut en effet stigmatiser comme des "attardés" les habitants de H\*. En réalité, et malgré l'insistance sur la tradition que manifestent les discours de justification recueillis localement, c'est, nous l'avons vu, une prati-

---

<sup>19)</sup> Technique de piégeage traditionnelle au moyen de collets en crin de cheval, essentiellement pratiquée dans les forêts communales du plateau ardennais au nord de Charleville-Mézières.

que économiquement rationnelle. De plus, pour la majorité ouvrière de la population communale, elle prend tout son sens quand on la replace dans l'ensemble des activités quotidiennes : récréation au regard de la contrainte que représente le travail d'usine, nécessité au regard du choix personnel manifesté dans d'autres pratiques de prélèvement sur la forêt.

Photo 2.

Sciege du bois  
à l'aide d'un chevalet  
et d'une  
tronçonneuse  
(Photo A. Fortier)



Ni paysans ni seulement ouvriers, ces ruraux participent ainsi à une certaine forme de mise en valeur de la forêt communale et redéfinissent leur cadre d'existence comme non urbain et comme non exclusivement industriel. La forêt n'est pas pour eux un simple lieu de promenade, le village forestier un simple lieu de résidence : leurs activités en font un élément indispensable dans leur budget et dans leur consommation, ainsi qu'un espace de relations sociales valorisées. Ils mettent en œuvre une manière originale d'être à la fois des paysans - gens du lieu, tirant directement de la nature une partie de leurs moyens d'existence - et des ouvriers - par leur insertion professionnelle - sans être vraiment ni l'un ni l'autre.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALFET (H.) et al., 1976 - *Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes*, Paris, Ed. du CNRS.
- CERTEAU (M.) de, 1980 - *Art de faire, l'invention du quotidien*, Paris, UGE (10/18).
- CHAMBOREDON (J.C.), 1980 - "Les usages urbains de l'espace rural, du moyen de production au lieu de récréation", *Revue Française de Sociologie*, 21, pp. 97-119.
- COUJARD (J.L.), 1982 - "La cueillette, pratique économique et pratique symbolique, *Etudes Rurales*, 87-88, pp. 261-266.

DROMBY (J.F.), 1962 - *Monographie agricole du plateau ardennais français*,  
Diplôme d'études supérieures, Lille.

FORTIER (A.), 1984 - *La pratique affouagère dans une commune des Ardennes : pratiques sociales, représentations et enjeux*, mémoire de maîtrise, université de Paris-X, Nanterre.

FOURCHY (P.), 1975 - "Les communes françaises et leurs forêts communales", *Communes Forestières de France*, numéro spécial mars, pp. 49-79.

LARRERE (R.), SOUDIERE (M.) de la, 1985 - *Cueillir la montagne*, Lyon, la Manufacture.

MARILLIA (G.D.), BEISSAC (R.), 1982 - *Biens des communes et sections soumis au régime forestier, l'affouage*, Sirey, bibliothèque collectivités.

NATALI (J.M.), 1979 - *La réintroduction d'un usage forestier : la coupe affouagère de Volx*, Ministère de l'Agriculture, SCORE, CTGREF.